



Congés 2017 :

Il va falloir se faire respecter

Le 22 novembre 2017

Lors de la 1^{ère} réunion centrale sur les congés 2017 du 12 octobre, la direction a déjà annoncé qu'elle voudrait 3 semaines de congés d'été pour tous.

La loi Travail, contre laquelle de nombreux salariés de l'usine ont fait grève et ont manifesté, lui permet d'imposer 3 semaines, voire 2 semaines si elle le décide, et elle n'a plus besoin du vote des Délégués du Personnel.

La 2^{ème} réunion centrale aura lieu ce jeudi 24 novembre. Puis auront lieu ensuite les réunions locales pour déterminer précisément les congés qui s'appliqueront dans chaque usine.

La CGT et la grande majorité des salariés de l'usine veulent le respect de leurs choix :

- **Ceux qui veulent 4 semaines consécutives l'été doivent avoir la garantie qu'ils les auront.**
- **Ceux qui veulent 3 semaines doivent avoir la garantie qu'ils auront bien leur 4^{ème} semaine en entier et à leur libre disposition.**

Non au fractionnement imposé des 4 semaines l'été

Tous ceux qui veulent 4 semaines doivent les avoir sans que leur demande ne soit soumise à l'accord de la hiérarchie et conditionnée par des critères de sélection. En 2015, il y avait eu 32 refus (on ne connaît pas encore les chiffres pour 2016).

Les 4 semaines consécutives sont un droit que PSA et le gouvernement veulent remettre en cause. **Il va falloir nous faire respecter.**

Menace sur la 4^{ème} semaine de congés payés.

Pour les congés 2016, pour ceux qui ne prenaient que 3 semaines de congés, la direction de Saint-Ouen avait tenté de casser la 4^{ème} semaine en prenant 1 jour de congé payé pour le positionner sur le 31 octobre (pont de la Toussaint), avant de reculer devant le mécontentement qui s'exprimait dans les ateliers.

Qu'elle n'y pense même pas pour 2017 !

Aucune justification au fractionnement

En 2014, il y avait 2 choix pour positionner les 4 semaines de congés et la direction avait eu ses 3 semaines de fermeture. Elle avait aussi eu les volontaires dont elle avait besoin pour fractionner leurs congés. A Saint-Ouen, la direction n'a donc pas de raisons de recourir au fractionnement.

La direction a eu la loi qu'elle voulait, mais appliquer son projet est une autre histoire.

Ensemble, nous sommes une force ! Discutons-en.